AGROCAMPUS CFPPA 47

BPJEPS

SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION : ÉQUITATION

FORMATION ADULTE

LIEU DE formation



Site de VILLERÉAL

Route de Beaumont
Saint Roch
47210 Villeréal
Tél. 05 53 40 44 40
E-mail :
cfa.villereal@educagri.fr



LES OBJECTIFS

Obtenir le BPJEPS mention Equitation en complément de l'ATE.

Obtenir :

- Un diplôme permettant l'enseignement des activités équestres,
- Une qualification professionnelle de niveau 4,
- Un diplôme délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

LA FORMATION

1- Bloc 3 pour les candidats qui ont obtenu l'ATE en Unités Capitalisables.

- **Bloc 3** - Mise en place des séances pédagogiques en sécurité, dans le cadre des activités équestres.

Financement de la formation, devis sur demande après réception du CV, lettre de motivation, copie des diplômes, de l'ATE, du PSC et de la licence d'équitation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu : sur le CFPPA47 de Villeréal.
Dates : de Novembre à avril
Durée :
La durée de formation est individualisée après le positionnement réalisé avant l'entrée en formation

- *de 115 heures*
- *de 186 heures en entreprise*

L'EXAMEN

Des épreuves en bloc de compétences qui permettent de valider l'ensemble du diplôme.



PLUS D'INFOS
WWW.AGROCAMPUS47.FR

AGROCAMPUS CFPPA 47

BPJEPS
SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION : ÉQUITATION

ACTIVITÉS

- ☑ Entrée directement dans la vie active, comme enseignant en activités équestres.
- ☑ Poursuite de formation vers un diplôme de niveau 5 en filière professionnelle DEJEPS.
- ☑ Un diplôme de niveau 6, après une expérience professionnelle en DEJEPS.

LES AVANTAGES

- Un statut de stagiaire de la formation professionnelle
- Un contrat de formation et une convention de stage
- Une expérience professionnelle reconnue
- Une insertion dans le métier choisi

L'ACCOMPAGNEMENT

- Entretien individuel initial
- Bilan des acquis et compétences
- Valorisation du vécu en entreprise
- Parcours personnalisés

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Acceptation du dossier par le CFA :

- Avoir au moins 18 ans
- Etre titulaire de l'ATE
- Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSC)
- Détenir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités équestres.

AUTRES INFORMATIONS

Personne à contacter : Secrétariat du CFA de Villeréal
Nombre de places ouvertes : de 6 à 18 personnes.

L'HEBERGEMENT

Restauration sur Site
Hébergement en internat possible si places disponibles

Plus d'infos sur notre site internet
www.agrocampus47.org

un service d'information et d'orientation vous aide à définir votre parcours

contactez-nous
05 53 40 44 40

PLUS D'INFOS
WWW.AGROCAMPUS47.FR

Mis à jour 16/10/2026